Procès-Verbal
Commission de Surveillance des Opérations Electorales et de Vérification des Pouvoirs (CSOEVP)
du 01/06/2025 à 19H30

Conformément à l'article 7.2 alinéa 10 des Statuts du Comité Départemental, il est procédé à l'occasion de chaque Assemblée Générale annuelle à l'élection des délégués, à l'Assemblée Générale Fédérale, représentant les clubs dont aucune équipe senior n'opère en championnat de France.

ELECTION DU DELEGUE A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

La CSOEVP s'est réunie ce jour afin de se prononcer sur la recevabilité des candidatures au poste de délégué à l'Assemblée Générale de la Fédération, poste à pourvoir lors de la prochaine Assemblée Générale du Comité Départemental, prévue le 19 juin 2026.

Les postes à pourvoir au 31 mars 2026 sont :
- 1 poste de délégué titulaire ;
- 1 poste de délégué suppléant.

Les candidatures devaient être adressées au Comité au plus tard 30 jours avant la date connue de l'Assemblée Générale au moment de l'envoi de l'appel à candidature, par mail, soit au plus tard pour le 20 mai 2026.

La Commission constate qu'à ce jour 2 candidatures ont été transmises au secrétariat. La Commission déclare recevables aux fonctions de délégué à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Basket Ball les candidatures suivantes :

NOM	Prénom	Club	Date de qualification	Dépôt de Candidature
CLOCHARD	Stéphane	RUELLE BASKET CLUB	06/08/2025	16/05/2026
COMBE	Jean-Claude	LA COURONNE BASKET	17/08/2025	18/05/2026

LISTE DES CLUBS APPELES A VOTER POUR L'ELECTION DU DELEGUE A L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

La CSOEVP s'est réunie ce jour afin de valider la liste des clubs votants dans le cadre de l'élection des délégués à l'Assemblée Générale Fédérale, organisée lors de la prochaine Assemblée Générale du Comité Départemental prévue le 19 juin 2026.
Elle a également procédé à la détermination du nombre de voix attribuées à chaque club, conformément au nombre de licenciés arrêtés au 31 mars 2026.

Le comité ne comptant aucun club dont aucune équipe senior n'opère en championnat de France, le nombre total de voix au 31 mars 2026 s'élève à **2 347**, à répartir entre les deux candidats.

LISTE DES CLUBS ET NOMBRE DE VOIX ARRÊTÉ DÉFINITIVEMENT AU 31 MARS 2026

CLUB	Nombre de voix
NAQ0016001 - CD 16 HORS ASSOCIATION	3
NAQ0016002 - CS LEROY SOMER CHAMPNIERS BASKET	77
NAQ0016003 - VALECHEL BASKET BALL	87
NAQ0016004 - ANGOULEME BASKET CLUB	186
NAQ0016005 - BARBEZIEUX BASKET BALL	177
NAQ0016008 - BC CHATEAUNEUF	29
NAQ0016010 - LA COURONNE BASKET	165
NAQ0016011 - COGNAC BASKET AVENIR	363
NAQ0016013 - JARNAC SPORTS	167
NAQ0016014 - BASKET CLUB MANSLOIS	91
NAQ0016016 - AL MESNAC	21
NAQ0016018 - AMICALE JEUNESSE MOULIDARS BASKET-BALL	70
NAQ0016019 - RUELLE BASKET CLUB	131
NAQ0016023 - BASKET CLUB PUYMOYEN	144
NAQ0016024 - REVEIL SAINT SORNIN	178
NAQ0016033 - CSCS SAINT YRIEIX	172
NAQ0016035 - ASBB SOYAUX	286
Total :	**2347**

ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Par application des articles 10 et 12 des Statuts du Comité Départemental et de l'article 17 du règlement intérieur, la CSOEVP s'est réunie ce jour, afin de se prononcer sur la recevabilité des candidatures au poste de membre du Comité Directeur à pourvoir lors de la prochaine Assemblée Générale du Comité Départemental, prévue le 19 juin 2026.

Les candidatures devaient être adressées au Comité au plus tard 30 jours avant la date connue de l'Assemblée Générale au moment de l'envoi de l'appel à candidature, par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. Elles pouvaient être également remises en mains propre au secrétariat du Comité qui établissait un reçu ou adressées par voie électronique avec accusé de lecture à secretaire.cd16@charentebasketball.org, soit au plus tard pour le 20 mai 2026.

Les postes à pourvoir sont :

- 1 poste au collège spécifique « médecin » ;
- 2 postes au collège « général ».

La CSOEVP constate qu'aucune candidature n'a été déposée pour l'un des trois postes à pourvoir. Ces postes restent donc vacants et devront être soumis à nouveau à élection lors de la prochaine Assemblée Générale du Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Jacky MESLIER
Président de la CSOEVP